



« MAROC, POUR UN TOURISME RESPONSABLE »



*TROPHÉES MAROC
DU
TOURISME RESPONSABLE*

- EDITION 2010 -

DOSSIER DE PARTICIPATION

Préambule

Dans le cadre de la dynamique existante et générée par la stratégie nationale marocaine de développement touristique, le Maroc s'est engagé dans une démarche de tourisme responsable. Afin de concrétiser cette démarche, le Comité Marocain du Tourisme Responsable (CMTR) a été créé en septembre 2006 au sein de l'Observatoire du Tourisme (entité nationale chargée de mener une mission de veille sur le secteur touristique marocain).

Depuis la création du CMTR, un ensemble d'outils ont été élaborés dont la Charte Marocaine du Tourisme Responsable et le Guide du Voyageur Responsable pour promouvoir le tourisme responsable au Maroc auprès des professionnels du tourisme nationaux et internationaux mais aussi auprès des touristes eux-mêmes.

A travers cette démarche, le Maroc s'est assigné trois objectifs majeurs visant à accompagner ce projet. Il s'agit, en effet, de préserver la culture, les valeurs, les traditions et l'identité marocaines, protéger l'environnement et œuvrer pour un tourisme vecteur de développement économique et social.

Ainsi, dans la continuité des actions déjà menées, l'Office National Marocain du Tourisme lance la 3^{ème} édition des « Trophées Maroc du Tourisme Responsable », pour l'année 2010.

Article 1 – Organisation

La troisième édition de ces trophées est organisée **sous l'égide du Comité Marocain du Tourisme Responsable**, et administrée par l'Office National Marocain du Tourisme.

La remise des trophées se fera lors du Forum-Salon Ecorismo Maroc 2010, qui se tiendra à Rabat les 20 et 21 avril 2010, en marge de la célébration au Maroc du 40^{ème} anniversaire de la Journée de la Terre.

Article 2 – Objectifs

- Fédérer et valoriser les acteurs du tourisme responsable
- Encourager de nouveaux acteurs du tourisme à se lancer dans une démarche responsable en mettant en lumière leurs actions/ projets touristiques.
- Encourager et valoriser toute action/ projet touristique responsable mené par les professionnels du tourisme intervenant au Maroc en accord avec les principes de la Charte Marocaine du Tourisme Responsable
- Sensibiliser le grand public et lui donner envie de voyager dans le respect des peuples, des cultures et de l'environnement

Article 3 – Participation

La participation à ces trophées est gratuite pour les candidats.

Article 3.1 - Conditions de participation

Ces Trophées sont destinés aux professionnels du tourisme (tour-opérateurs, agences de voyages, établissements d'hébergement, transporteurs touristiques et guides), associations, ONG et autres, marocains et étrangers mettant en œuvre des projets ayant un lien avec le tourisme au Maroc.

L'action ou projet touristique soumis dans le cadre de ces Trophées doit impérativement avoir été réalisé ou en cours de réalisation, et doit avoir été conçu par les candidats qui certifient sur l'honneur qu'ils sont bien initiateurs de l'action ou projet touristique proposé.

Toute candidature soumise fera l'objet d'une vérification et étude approfondie par le Jury qui se réserve le droit d'exclure et d'annuler toute candidature basée sur des déclarations mensongères avérées.

Ne peuvent participer à ces Trophées :

- Les membres du Jury et leurs familles
- Les personnes ayant participé de près ou de loin à l'organisation de ces Trophées tels que les membres du CMTR, l'agence de communication ou les partenaires médias. Sont également exclus les membres de leur famille.
- Le même projet ne peut être lauréat des Trophées Maroc du Tourisme Responsable qu'une seule fois.

Article 3.2 - Catégories et thématiques des Trophées

Les candidats aux Trophées devront soumettre leur dossier d'une part, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent en choisissant la catégorie « Nationale » ou « Internationale » et d'autre part, en fonction de l'une des 3 thématiques proposées ci-dessous.

A noter que toute candidature n'ayant aucun lien avec les 3 thématiques proposées, sera automatiquement rejetée par le Jury.

Thématiques :

1. Trophée « Valeurs, Traditions et Culture » :

Toute action et/ou projet touristique qui contribue à :

- Préserver et promouvoir l'identité culturelle du territoire et de ses habitants
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine local, régional ou national

2. Trophée « Environnement » :

Toute action et/ou projet touristique qui contribue à :

- La préservation et la mise en valeur de la biodiversité et des ressources naturelles (information et sensibilisation, protection des espèces animales et végétales, utilisation de matériaux locaux, ...)
- La minimisation de l'impact sur l'environnement (information et sensibilisation, gestion des déchets, utilisation des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique, gestion des ressources naturelles : eau, énergie...)

3. Trophée « Développement Economique et Social » :

Toute action et/ou projet touristique qui vise à :

- Impliquer les populations locales dans le développement et la gestion des projets
- Contribuer à la dynamique de développement économique et social au niveau local.

Article 3.3 - Dossier de candidature

Pour participer aux Trophées, les candidats doivent constituer un dossier complet intégrant les pièces suivantes :

- Fiche projet complétée (cf. modèle en annexe) ;
- Tout support média (vidéo ou autres) pouvant illustrer au mieux le projet mis en place (si disponible) ;
- Dans le cas d'une action basée sur un produit, le candidat devra, dans la mesure du possible, envoyer un échantillon du produit au Jury afin que celui-ci puisse le tester et juger de la pertinence des déclarations de la candidature ;
- Le présent dossier de candidature des Trophées, devra être paraphé et signé en dernière page par le responsable légal du projet objet de la candidature ;
- Une autorisation d'exploitation par l'ONMT, des articles, photos, vidéos, éventuellement transmis au Jury dans le cadre de la constitution du dossier, signée par le responsable.

Seuls les dossiers dûment complétés seront acceptés.

Aucun dossier de candidature ne sera retourné aux participants.

Article 3.4 - Date limite de participation :

Pour participer à la 3^{ème} édition des Trophées Maroc du Tourisme Responsable, les candidats devront envoyer, par lettre recommandée avec accusé de réception, leur dossier d'inscription au plus tard le **vendredi 9 Avril 2010 à minuit** à l'adresse suivante :

**Royaume du Maroc
Office National Marocain du Tourisme
Angle Rue Oued El Makhazine et Rue Zalaga
B.P. : 19 – Agdal Rabat**

La mention « Trophées Maroc du Tourisme Responsable » devra figurer sur le dossier envoyé à l'ONMT.

Article 4 – Jury

Le Jury est composé de :

- Membres du Comité Marocain du Tourisme Responsable,
- Professionnels du tourisme,
- Spécialistes du développement durable,
- Experts sociaux, économiques et scientifiques.

Le Jury est seul habilité à sélectionner les dossiers de candidatures et à choisir les lauréats parmi les candidatures déposées et ce, en toute autonomie et lors d'une séance plénière. L'égalité entre des candidatures est possible mais le choix final entre des candidatures égales appartient exclusivement au Président du Jury.

Ne sera admise aucune requête ou remise en question des décisions du Jury.

La sélection des lauréats se fait pour chacune des 2 catégories et des 3 thématiques.

L'ONMT garantit aux candidats la bonne foi, l'intégrité et l'impartialité des membres du Jury.

Tout membre du Jury ayant un lien direct ou indirect avec l'un des Trophées ne pourra sous aucun prétexte participer aux délibérations de la catégorie et thématique concernées.

Article 5 – Sélection des lauréats

Entre le 12 et le 16 avril 2010, les membres du Jury se réservent le droit de convoquer les responsables des dossiers candidats afin que ces derniers puissent présenter leur action ou projet touristique objet de leur candidature aux Trophées et expliquer en quoi leur action ou projet touristique s'inscrit véritablement dans une démarche de tourisme responsable au Maroc.

Le Jury se réserve également le droit de réclamer tout justificatif attestant de la véracité des informations déclarées.

Tout candidat ne se présentant pas à cette éventuelle convocation verra son dossier de candidature automatiquement exclu des Trophées.

Les lauréats seront sélectionnés par le Jury au plus tard le **19 avril 2010**.

Les lauréats s'engagent à signer la Charte marocaine du tourisme responsable lors de la remise des trophées.

Article 6 – Communication et utilisation de l'appellation « Lauréat - Trophée Maroc du Tourisme Responsable 2010 »

L'appellation « Lauréat - Trophée Maroc du Tourisme Responsable 2010 » peut être utilisée par tous les lauréats de chacune des catégories et thématiques des trophées.

Chaque utilisation de l'appellation devra obligatoirement être accompagnée par la catégorie et thématique ou le prix obtenu qui devront apparaître en caractère lisible à côté de l'appellation.

Dans le cadre de la promotion de la démarche marocaine en matière de tourisme responsable et de la promotion de l'édition 2010 des Trophées, le lauréat autorise l'ONMT à utiliser son action, projet touristique ou produit objet de la candidature mais aussi tout élément pictographique lié au projet sur tous types d'outils et supports de communication tels que site internet, brochures....

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la cérémonie de remise des Trophées et à travers le monde entier.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie en dehors du bénéfice du trophée.

A ce titre, le lauréat déclare détenir l'intégralité des droits lui permettant d'être publié sur le site de l'ONMT, notamment les droits de propriété intellectuelle nécessaire à l'utilisation des logos, marques, visuels, dessins et créations, contenus dans son projet et/ou son produit.

Article 7 – Annulation :

En cas de force majeure ou d'une participation insuffisante en nombre de candidats, l'ONMT se réserve le droit d'annuler le présent trophée, ou une ou plusieurs thématiques du trophée, sans entraîner des dommages et intérêts vis-à-vis des candidats.

Annexe
FICHE PROJET
A compléter par le candidat

Présentation de l'entreprise

Catégorie

- National
- International

Thématique

- Valeurs, Traditions et Culture
- Environnement
- Développement économique et social

Nom de l'entreprise :

Raison sociale :

Type de structure

- Tour opérateur
- Agence de voyage
- Etablissement d'hébergement
- Transporteur touristique
- Guide
- Association / ONG
- Autre : _____

Nom du représentant :

Qualité du représentant :

Adresse :

Téléphone / Fax :

E-mail :

Partenaire(s) éventuel(s) :

Présentation du projet

Synthèse du projet *(Maximum une demi page)*

Présentation détaillée du projet *(Maximum 10 pages)*

- Description de la structure (Situation géographique, ressources humaines, produit ou service, clientèle cible, etc.)
- Quelle est l'envergure du projet ? (taille, personnes impliquées/mobilisées, coût, investissement, durée, etc.)
- En quoi le projet répond-t-il aux critères de la thématique choisie ? (conservation du patrimoine local, promotion des produits de terroir, économie d'eau, amélioration de l'efficacité énergétique/utilisation des énergies renouvelables, implication de la population locale, etc.)
- Comment en mesurez-vous l'impact ? (emplois et richesses créés, économies réalisées, etc.)
- Quels en sont les bénéficiaires ?
- Le projet est-il facilement reproductible et quels en sont les défis ?

J'ai bien pris connaissance du règlement du trophée que j'accepte

Date et Signature de l'intéressé